

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 29 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON à partir de 18h25, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Julie MÉNARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON à partir de 18h25), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU).

Absents : Iréna BARDINET, Mathieu POUGNAND, Cyril REUILLON jusqu'à 18h25 et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Philippe CHABOT

OBJET : Travaux pour la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours (CIS) à Echiré pour le CPI Sèvre-Amont - Passation d'avenants aux marchés de travaux

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de construction d'un centre d'incendie et de secours à Echiré pour le CPI Sèvre-Amont, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux par délibération du 1^{er} juillet 2022, malgré la forte augmentation observée prenant en compte :

- une approbation de l'APD par délibération du 10 septembre 2021 pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 630 000,00 € HT ;
- le mauvais résultat de l'étude géotechnique G2 PRO qui a préconisé une solution de fondation profonde par pieux ancrés dans le sol calcaire (remblais), coiffés de massifs en béton armé, d'où un surcoût attendu estimé à 110 000 € HT lors de la phase PROJET, en amont de la préparation du dossier de consultation des entreprises ;
- les conditions économiques en vigueur, liées notamment à la guerre en Ukraine, occasionnent une augmentation importante (20 à 30%) du coût de nombreux matériaux (enrobé, bois, métal, acier, verre...) avec un inévitable impact sur les offres transmises par les entreprises ;
- la volonté commune des communes d'Echiré (maître d'ouvrage), de Saint-Gelais et Saint-Maxire (partenaires financiers de l'opération) de poursuivre le projet, lié à la départementalisation validée par le SDIS du nouveau centre d'Incendie et de Secours et son transfert au SDIS à l'issue des travaux ;
- un surcoût final, après analyse des offres, de près de 42% pour la réalisation des travaux.

Le Maire présente à l'assemblée les projets d'avenants en moins-value transmis par le maître d'œuvre, liés à la prise en compte de modifications apportées aux travaux par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, pour adaptation du chantier et réalisation en cours de chantier.

Ces avenants s'inscrivent principalement dans les conditions fixées à l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Maire attire l'attention de l'assemblée sur le lot 7 « Porte sectionnelle » pour lequel l'avenant dépasse la limite de 15% en moins-value, suite :

- à la suppression de la mise en place de l'automatisation d'ouverture/fermeture de la porte sectionnelle (suppression validée par le SDIS en réunion de suivi des travaux, prenant en compte le maintien de la réalisation des travaux préparatoires permettant cette automatisation dans l'avenir) ;
- à la suppression des travaux de clôture provisoire du chantier intégrée au descriptif du marché pour prise en compte des délais annoncés de livraison des équipements définitifs de clôture, lesquels ont finalement été livrés très rapidement, annulant de fait la mise en œuvre de la clôture provisoire.

Il indique que les causes de ce dépassement répondent néanmoins aux conditions du Code de la Commande Publique, notamment les articles R2194-3 et R2194-5.

Ces raisons justifient la passation des avenants présentés, comme suit :

Lot 3 « Gros œuvre » : entreprise ALM ALLAIN SAS (17100 Saintes)

	Total HT	TVA 20,00%	Total TTC
Montant marché initial	179 687,11 €	35 937,42 €	215 624,53 €
Avenant n° 2 (moins-value)	- 2 029,25 €	- 405,85 €	- 2 435,10 €
Nouveau montant du marché	177 657,86 €	35 531,57 €	213 189,43 €

Lot 6 « Menuiserie extérieure Alu - Occultation - Métallerie » : entreprise SARL MOYNET ALU (79180 Chauray)

	Total HT	TVA 20,00%	Total TTC
Montant marché initial	60 922,09 €	12 184,42 €	73 106,51 €
Avenant n° 1 (moins-value)	- 1 986,60 €	- 397,32 €	- 2 383,92 €
Nouveau montant du marché	58 935,49 €	11 787,10 €	70 722,59 €

Lot 7 « Porte sectionnelle » : entreprise SARL MOYNET ALU (79180 Chauray)

	Total HT	TVA 20,00%	Total TTC
Montant marché initial	22 507,20 €	4 501,44 €	27 008,64 €
Avenant n° 1 (moins-value)	- 5 918,40 €	- 1 183,68 €	- 7 102,08 €
Nouveau montant du marché	16 588,80 €	3 317,76 €	19 906,56 €

Lot 9 « Chape - Carrelage - Faïence » : entreprise GROUPE VINET SAS (86000 Poitiers)

	Total HT	TVA 20,00%	Total TTC
Montant marché initial	31 616,12 €	6 323,22 €	37 939,34 €
Avenant n° 1 (moins-value)	- 1 865,40 €	- 373,08 €	- 2 238,48 €
Nouveau montant du marché	29 750,72 €	5 950,14 €	35 700,86 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter la passation des avenants tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à les signer.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré le 7 juillet 2023

Le secrétaire de séance,
Philippe CHABOT

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 11 JUIL. 2023

Notifié ou publié le : 11 JUIL. 2023